



Assemblée générale

Distr. limitée
4 septembre 2014
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2014

2-8 septembre 2014

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Noemi Tan **Diaz** (Philippines)

VI. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

1. À sa 531^e séance, le 2 septembre 2014, le Comité des conférences a examiné le chapitre du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant les questions relatives à la traduction et à l'interprétation (voir A/69/120, par. 59 à 78).
2. Une délégation a déclaré qu'il ne fallait pas chercher à faire des économies en limitant la traduction des documents dans toutes les langues officielles au risque de compromettre le principe du multilinguisme.
3. Les délégations ont demandé des informations sur le recours aux services contractuels de traduction et souligné qu'il était essentiel de préserver la qualité des traductions. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences leur a donné des précisions à ce sujet, par oral et par écrit.
4. Une organisation dotée du statut d'observateur a demandé des renseignements complémentaires sur les mémorandums d'accord conclus avec les universités dans le but d'améliorer le recrutement des traducteurs et des interprètes. Un représentant du Département a apporté des précisions sur les efforts déployés par ce dernier pour mieux communiquer ses besoins et ses attentes aux universités.
5. Le Département a répondu, par oral et par écrit, aux questions des délégations sur l'édition des résolutions et sur les contrôles de la qualité des traductions contractuelles.

